

**REUNION DU BUREAU
COMPTE RENDU DU
16 septembre 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, à quatorze heures trente, les membres du Bureau de l'Association des Combattants de la Gironde, convoqués par les soins du Président, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, 97 rue de Saint Genès à Bordeaux 33 000, sous la présidence de Monsieur Serge BLÜGE, Président Départemental.

DATE DE CONVOCATION LE 04 AOUT 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 9

• Monsieur Serge BLÜGE, Président Départemental, Monsieur Jean RIGUET Président Délégué, Madame Lucette MITTEAU Secrétaire Départementale, Monsieur Michel DAVID Secrétaire adjoint, Madame Sylvie MICHAUDET Trésorière Adjointe, Monsieur Vincent COYNAULT Vice-président, Monsieur Claude MONLUN Vice-président, Monsieur Rémy CHEVREUX Vice-président, Monsieur Jean-Pierre EYRAUD représentant Monsieur DURAN.

ABSENTS EXCUSES : 3

• Monsieur Christian LOPEZ Trésorier Départemental, Monsieur Henri DURAN Vice-président, Monsieur Yves MAURIANGE Vice-président.

ABSENT NON EXCUSE : 0

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Lucette Mitteau est proposée pour être secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR :

Monsieur Serge Blüge

Ordre du jour

Comité de Gestion du 29 août 2024
Nouveau directeur Etienne Rosset
CODIR La Réole
CR sur les pellets et production de palettes
Titre de propriété du terrain de La Réole
Cravates brodées ACPG-CATM-OPEX
Nouveau drapeau ACPG-CATM-OPEX
Journées patriotiques à Ste Foy la Grande
Fermeture compte CCP ouverture Crédit Mutuel
Remise des Palmiers d'Or Mercredi 18 septembre aux anciens du bureau d'Andernos
Date du Congrès départemental
Comptes des cantons
Cadaujac nouvelle section
Questions diverses

OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DEPARTEMENTAL MONSIEUR SERGE BLÜGE

La séance est ouverte à 14 h 30 par Monsieur Serge Blüge, Président départemental, qui souhaite la bienvenue aux membres du bureau. Il donne lecture de l'ordre du jour, qui est adopté sans modification.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE GESTION ESAT – 29 AOUT 2024

1. COMITE DE GESTION DU 29 AOUT 2024

Monsieur Etienne Rosset a rédigé le compte rendu de cette réunion, avec des modifications mineures apportées par Monsieur Serge Blüge avant sa signature et publication sur le site.

2. TRANSPARENCE ET ACCES AUX DOCUMENTS

Il est rappelé que dans un souci de transparence, toutes les informations et documents relatifs à la gestion sont désormais disponibles en ligne pour consultation par les parties concernées.

Structure de direction suite au départ de Madame Carpentey

À la suite du départ à la retraite de Madame Marie-Noëlle Carpentey, ancienne Directrice Générale, la structure de direction a été réorganisée en trois pôles distincts, chacun sous la responsabilité d'un directeur :

- **Madame Charlène Saigne**, Directrice par intérim du Foyer
- **Madame Laure Carpentey**, Directrice du SAPPH
- **Monsieur Etienne Rosset**, Directeur de l'ESAT

Les trois directeurs assurent une présence conjointe à chaque réunion du Comité de gestion pour garantir une gestion cohérente et une continuité des actions, notamment en matière de suivi des projets et de décisions stratégiques.

3. CODIR

• Réunion d'harmonisation des procédures

Les trois directeurs ont soumis aux membres du bureau une lettre d'information du 11 septembre 2024 (ci-jointe) visant à harmoniser les procédures dans les différentes entités sous leur gestion.

Lors de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises :

• Modification des horaires de travail :

Afin d'harmoniser les horaires de travail et d'optimiser la gestion des transports, la fin de la journée de travail est désormais fixée à 16 h 00, avec un départ des bus à 16 h 10. Cette modification impacte environ 30 salariés, avec une réduction totale de 30 minutes par jour, ce qui représente une perte significative d'heures travaillées sur une base annuelle.

Cette décision a été prise après consultation des équipes et ajustements nécessaires qui ont pris l'initiative d'organiser une réunion pour harmoniser les procédures.

Il a été décidé que la fermeture annuelle de l'ESAT sera désormais de trois semaines consécutives en août, s'appliquant à tous les travailleurs.

- **Fermeture estivale de l'ESAT** : Il a été décidé que l'ESAT sera fermé pendant trois semaines consécutives au mois d'août chaque année. Cela permettra une planification plus efficace des congés et une maintenance des infrastructures durant cette période
- **Effectifs du Foyer et de l'ESAT**
 - **Foyer** : Deux places vacantes sont actuellement à pourvoir.

- **ESAT** : L'établissement emploie actuellement 61 personnes à temps plein sur 75 postes ouverts, répartis entre les secteurs des espaces verts, de la production de palettes, et l'atelier cuisine.
- **Atelier cuisine** : Cet atelier comprend actuellement 4 employés, dont 2 transferts en provenance de la production de palettes.
- **Adhésion au réseau APOGEES** L'adhésion de la maison de retraite des veuves de guerre de Floirac à la centrale d'achats APOGEES a suscité un vif intérêt parmi les trois directions. Une étude de faisabilité est en cours pour que le Foyer, le SAPPH, et l'ESAT rejoignent également ce réseau d'achats groupés, ce qui pourrait générer des économies importantes à terme.
- **Repas de Noël** : Le repas annuel de Noël aura lieu le 20 décembre à Saint Vivien de Monségur. À cette occasion, une corbeille sera offerte à chaque travailleur en reconnaissance de leurs efforts tout au long de l'année. L'Association des Combattants de la Gironde offrira également, comme chaque année, un bon d'achat de 20 euros aux résidents présents au repas annuel de Noël.
- **Prime annuelle** : Depuis 30 ans, une prime annuelle est distribuée aux salariés, financée par les recettes commerciales de l'ESAT. Cette prime est ajustée selon les performances des différents secteurs :
 - Pour les employés des espaces verts, une augmentation de 10 % est prévue en cas de dépassement des objectifs financiers.
 - La production de palettes, en raison d'une baisse des performances cette année, verra une réduction de 10 % de la prime. La distribution de cette prime sera réévaluée chaque année en fonction des résultats économiques.
- **Répartition des tâches et gestion des urgences** : Une réorganisation des responsabilités a été mise en place suite au départ de Madame Carpentey. Chaque directeur a désormais une connaissance approfondie des autres établissements, ce qui permet une meilleure réactivité en cas d'urgence. Un double des clés des bâtiments sera distribué aux trois directeurs après récupération des clés détenues par Madame Losse, actuellement en arrêt de longue durée.
- **Véhicule de service** : Le véhicule de fonction de Madame Losse a été restitué et sera désormais utilisé en tant que véhicule de service par Madame Saigne directrice par intérim.
- **Répertoire électronique commun** : Un répertoire électronique commun est en cours de création, recensant les entreprises susceptibles d'intervenir en cas d'urgence. Ce répertoire sera partagé entre les trois directeurs. Chaque directeur aura également accès aux bulletins de salaire de leur **propre entité**, sans droit de regard sur ceux des deux autres.
- **Attribution des signatures administratives** : Il a été décidé que Charlène Saigne et Etienne Rosset auront la signature sur le compte de la Société Générale.
- Laure Carpentey obtiendra cette responsabilité à partir du 1er janvier 2025, lorsque le SAPPH deviendra autonome.
- Chaque directeur gère les dépenses de son établissement et signe les documents correspondants. En cas d'absence, seul le Président départemental pourra signer.

12. Présidence du CSE :

Il a été convenu que la présidence du Comité Social et Économique (CSE) sera assurée en alternance par Madame Charlène Saigne et Monsieur Etienne Rosset, selon l'ordre du jour. Pour les sujets transversaux concernant à la fois le Foyer et l'ESAT, les deux seront présent ensemble.

13. Maintenance et astreintes :

Il a été signalé que certains agents de maintenance sont parfois rappelés le soir ou durant le week-end pour des interventions urgentes. Une consultation juridique est en cours pour clarifier la réglementation en matière d'astreintes et les éventuelles compensations.

Tous les points abordés ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Bureau.

14. Événements à venir

- **19 septembre, 11h00** : Pot de départ de Madame Marie-Noëlle Carpentey
- **23 septembre, 10h00** : Comité de Vie Sociale (CVS) au SAPPH
- **23 septembre, 10h00** : Visite de France Travail avec les personnes ayant une notification ESAT
- **03 décembre** : Marché de Noël au Département avec la participation de l'ESAT
- **Printemps 2025** : Journée portes ouvertes, commune au SAPPH et à l'ESAT. La date sera confirmée (fin mai ou début juin).

4. PELLETS ET PRODUCTION DES PALETTES

Une étude est en cours pour l'installation d'une chaudière en autoconsommation, qui pourrait remplacer le système actuel, entraînant des économies substantielles

5. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de l'ESAT est également à l'étude.

6. TITRE DE PROPRIETE DU TERRAIN DE LA REOLE :

Les terrains appartenant à l'association seront prochainement loués à un promoteur immobilier, ce qui permettra de générer un revenu locatif récurrent. Les documents archivés relatifs à ces terrains seront transmis au notaire, Monsieur Lalanne, pour finaliser les démarches administratives.

7. CRAVATES BRODEES ACPG-CATM-OPEX: Ces cravates, brodées aux couleurs de l'association, sont désormais disponibles à la vente au prix de 25 euros, au siège social situé au 97 rue de Saint Genès à Bordeaux.

6. NOUVEAU DRAPEAU ACPG-CATM-OPEX : Le nouveau drapeau de l'association est attendu sous huit à dix jours.

8. JOURNEE AUTOMNALE A STE FOY LA GRANDE ET PINEUILH

Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh accueillera cet événement, au cours duquel un repas sera servi au prix de trente-six euros. La gent féminine sera exemptée de paiement.

9. FERMETURE COMPTE CCP OUVERTURE CREDIT MUTUEL

La gestion du compte CCP est devenue trop contraignante, justifiant sa clôture. Un rendez-vous sera pris avec le Crédit Mutuel, choisi pour ses frais de gestion gratuits.

10. REMISE DES PALMIERS D'OR MERCREDI 18 SEPTEMBRE AUX ANCIENS DU BUREAU D'ANDERNOS

Le Président, le Président délégué, le Trésorier et le Secrétaire du bureau d'Andernos recevront le Palmier d'Or en reconnaissance de leurs nombreuses années de service. Une

réflexion est en cours pour la création d'une médaille spécifique dédiée aux anciens combattants de l'OPEX.

11. COMPTES DES CANTONS

Il est rappelé que toute dépense sans justificatif doit être accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par le responsable de la section. Cela ne s'applique qu'en cas de perte ou absence de justificatif.

12. CADAUJAC NOUVELLE SECTION.

À partir du 1er janvier 2025, l'association accueillera une nouvelle section, celle de Cadaujac, forte de 15 adhérents. Nous leur souhaitons la bienvenue.

13. CONGRES DEPARTEMENTAL

Le Congrès départemental de l'association aura lieu le 20 mai 2025 à Saint-André-de-Cubzac. Le programme détaillé sera communiqué au début de l'année prochaine.

14. QUESTION

La médaille de la jeunesse et des sports pourra être accordée aux porte-drapeaux, à condition qu'une demande soit enregistrée auprès de la préfecture.

15. DIVERS

Avant de clore la réunion, le Président adresse ses remerciements à l'assistance pour sa présence.

Vous serez informés en temps voulu de la date de la prochaine réunion du bureau.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h45.

Fait à Bordeaux le 16 septembre 2024.

Serge BLÜGE

Président Départemental



Lucette MITTEAU



Secrétaire Générale Départementale

